

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Wasptrap

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0026256-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0027732-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Wasp trap
Wasp bait
DCM Wasp Trap
Wespenköder
Wespenfalle
Wasp trap liquid
Deco wasp trap
Easy wasp trap
Multicatch wasp trap
Wasp-free trap
Wasp Bye Bye
Wespenlokstof PRO
Edialux Wespenlokstof PRO
Edialux wasp attractant PRO
Barrière Insect Green Wasp Trap
Edialux wasp trap
Edialux wasp bait
Wasptrap
Greenprotect Wasp Trap
Trappola per vespe
Esca per vespe
Attractif guêpes
VANDAL Wespenfalle Beutel

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Denka REGISTRATIONS bv
Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas

Numéro de l'autorisation

EU-0026256-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

CH-0027732-0000

Date de l'autorisation

10/02/2022

Date d'expiration de l'autorisation

08/12/2031

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Denka International bv

Adresse du fabricant

Gildeweg 37 3771 NB Barneveld Pays-Bas

Emplacement des sites de fabrication

Hanzeweg 1 3771 NG Barneveld Pays-Bas

Nom du fabricant

Pelsis Belgium NV

Adresse du fabricant

Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

Emplacement des sites de fabrication

Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

Nom du fabricant

Agrisense Industrial Monitoring

Adresse du fabricant

Unit 1 – 4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

Emplacement des sites de fabrication

Unit 1 – 4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	Tate & Lyle Slovakia s.r.o.
Adresse du fabricant	Boleraz 114 919 08 Boleraz Slovaquie
Emplacement des sites de fabrication	Boleraz 114 919 08 Boleraz Slovaquie
Substance active	2323 - Vinaigre
Nom du fabricant	Van der Steen BV
Adresse du fabricant	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
Substance active	2324 - Jus de pomme concentré
Nom du fabricant	Ariza
Adresse du fabricant	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	25
Vinaigre		Substance active	8028-52-2		20
Jus de pomme concentré		Substance active			10

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif de guêpes, professionnel et grand public

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Le produit est utilisé pour attirer les guêpes nuisibles dans les zones extérieures.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Vespula* spp.
Nom commun: guêpe
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Versez 250 ml du liquide dans un piège à guêpes adapté (un piège hors duquel les guêpes ne peuvent pas s'échapper).

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 250 ml/piège
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
L'appât est plus efficace contre les guêpes pendant les mois d'été, lorsque les guêpes commencent à devenir une nuisance. Généralement de juin à septembre ou octobre

selon les conditions météorologiques.
Le produit a un effet résiduel jusqu'à 3 semaines. L'activité résiduelle dépend des conditions météorologiques qui peuvent influencer le taux d'évaporation, le type de piège utilisé ou la densité de la population de guêpes.
Une fois que le piège est plein de guêpes mortes ou que le niveau de liquide n'est pas suffisamment élevé pour que les guêpes se noient, le liquide peut être remplacé.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille PET de 250 ml (séparément ou emballée dans une boîte en carton avec un piège)
Bouteille PET de 500 ml (séparément ou emballée dans une boîte en carton avec un piège).
Flacon 1L PEHD
Flacon 1 L PEHD/PA (coex)
Bouteille PET de 1L
Bidon de 5 L PEHD
Bidon 10 L PEHD (usage professionnel)
Fût PEHD 200 L (usage professionnel)
IBC 1000 L HDPE (usage professionnel)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Versez 250 ml du liquide dans un piège à guêpes approprié. Accrochez ou placez le piège à un endroit où l'activité humaine est faible. Choisissez un endroit avec une circulation d'air suffisante, mais évitez les vents forts. Lorsque le piège n'attrape pas les guêpes au bout de 2 jours, accrochez ou placez le piège à un autre endroit. Accrochez ou placez le piège le matin ou le soir lorsque l'activité des guêpes est faible pour éviter les piqûres de guêpes par des guêpes agressives.

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif, mais ne conviennent pas pour se protéger des piqûres de guêpes.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Se conformer aux instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

Aucune

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Le produit et son emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères générales ou selon les exigences locales. La bouteille et la boîte en carton peuvent être recyclées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans un endroit sombre à l'abri de la lumière directe du soleil.
Ne pas stocker à des températures supérieures à 45°C.
Protéger du gel.
Garder le récipient bien fermé.
Conservez uniquement dans son emballage d'origine.
Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non ciblés

Durée de conservation : 24 mois

6. Autres informations

Conformément à la section 1.3.6 du CLP, l'étiquette n'exige pas le pictogramme de danger GHS05.